

# GUIGNOL ILLUSTRÉ

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
Rue Simon-Maupin et rue de Lyon, 64

JOURNAL PATRIOTIQUE, PARAISSANT LE SAMEDI

BUREAUX DE VENTE

Rue Simon-Maupin et rue de Lyon, 64

ABONNEMENTS :  
Trois mois : 2 fr. 50 c.

RÉDACTEUR EN CHEF : LÉGION.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

## LES VACANCES DE GUIGNOL



Vela ce que c'est tout de même, de faire payer si cher les permis de chasse : je pourrai plus maintenant les chasser, tous ces bringands que nous délavorent !

## LA CIGALE ET LA FOURMI

Un gone qu'avait bien japillé, bien chanté,  
 Bien voté,  
 Tout l'été,  
 Par son porpiétaire fut fiché z'à la rue,  
 A quand la Noël fut venue.  
 Et pis, comme y li restait plus le liard  
 Pour effacer sa coche à la boulangerie,  
 Ni pour le charcuquier, ni pour l'espicerie,  
 Cn lui vendit tout son bazard.  
 Et le vela rincé. Le pauve canezard  
 S'escanna tout peteux, et fut z'à la mairie :  
 « — Hé ! hé ! bonjour, camarad' cetoyen,  
 « Te pas, vous me connaissez ben ?  
 « C'est moi qui l'an d'arnier ai maginé vous faire  
 « Nommer Mossieu le Maire. »  
 « — Hein ! »  
 « — En deux mots vela me n'affaire :  
 « J'ai rien pour m'arrosier le bec  
 « Et mon boursicot est à sec ;  
 « Mais, pisque grâce à moi vous lichez de bombance.  
 « Fescz-moi donc goûter de la pitance. »  
 « — Veux-tu couri rebrique l'aristo,  
 « Toi qui sus le boulevard, depis dix mois tantôt,  
 « As fait que jacasser les mains sus le derrière,  
 « Et sigroler ta bardanière,  
 « Grand feignant, te voudrais y chiquer de jambons  
 « Avé nous qu'ons de peine et que vous gouvernons ? »  
 — « Mais avé vous j'ai ben pendant les élessions  
 « Brossé les blancs. Pourquoi vous voulez pas que j'entre ? »  
 — « Va te brosser le ventre. »  
 Le vieux en pouvait plus. Y se serre d'un cran,  
 Et va se consoler chez son nergociant.  
 « — Mossieu la charité ! car la faim me picote ;  
 « Y fait tant froid et j'ai de trous à ma culotte. »  
 « — Comment, gredin, c'est toi ! — Mossieu, pardon !  
 « Pisque vous grifardez au *Jornal de Lyon*. [aime.  
 « C'est que vous nous aimez, nous, peuple, et l'on vous  
 « Cristi ! nom d'un rat ! mais on y dit partout :  
 « Vous êtes libéreau, charitable surtout. »  
 « — Ma charité commence et finit par moi-même.  
 « Entends-tu, grand pillandre. Et ma pièce, animal !  
 « — Mais nous sons ben en republique ?  
 « Nous lichons tout le jour, et ça va pas plus mal.  
 « Travaier ! pour le coup ! un vrai méquier d'cheval.  
 « Vaut ben mieux blaguer politique. »  
 « — Eh bien ! va t-en blaguer, va licher ton rouleau.  
 « Ça t'empêchera pas de crever dans ta peau. »  
 En quittant le bargeois, notre gone s'enfile  
 Dedans les colidors de la Maison-de-Ville.  
 Les trente-six prenaient un repas fraternel.  
 « Messieurs, qu'y leur z'y dit, enfin j'ai de la chance :  
 « Je vous vois réunis en bureau de bienfaisance.  
 « Ma basane y bat le rappel ;  
 « Depis longtemps, je sis en défaience,  
 « Et pas un seul graton dans le garde-manger.  
 « Auriez-vous pas de z'os de gigots à ronger ? »  
 « — Qui vient ici troubler la paix de cet asile ?  
 Répond le vénéré basile  
 « Peut-être un monarque déchu,  
 « Ou quelque noble malotru. »  
 « — Moi noble ! nom de nom ! redis donc, vieille couenne ;  
 « Pas pus que toi, pas pus que ton mané Chavanne.  
 « Je suis canut. » — « Canut ? Eh bien ! va travailler :  
 « Fais comme nous et vis de ton méquier. »  
 « — Tas degrelus ! — Comment, tu viens nous insulter ? »  
 « — Tas de licheurs ! — Voyons, voyons que ça finisse !  
 « Gardes, menez cet homme au Palais de Justice. »  
 On l'empogne aussitôt ; mais souriant le vieux  
 Se pensait comme ça : « Je connais Andrieux ;  
 « Je l'y vas crânement dégoiser ma misère ;  
 « Au lieu de me punir, ça sera l'incontraire ;  
 « Je l'ai pas mal aidé pour devenir bargeois ;  
 « Ben sûr qu'y vas payer des pigeons aux p'tits pois. »  
 On arrive au palais. « — Approchez misérable. »  
 Gronde l'ondoyant magistrat.  
 « Vous avez insulté le doyen vénérable,  
 « Et tout le grand Conseil en fonctions d'Etat ?

« Quel crime ! » — « J'avais faim, y z'étaient tous à table,  
 « J'ai demandé, pour pas mourir de crevaison,  
 « Un os à seule fin de tremper un bouyon. »  
 « — Malheureux qu'as-tu fait ? » — « Veux-tu que je dise,  
 « Espèce de démoc ? J'ai fait une bêtise.  
 « On ne m'y prendra plus. Pour Hénon et pour toi  
 « J'ai voté, j'ai couru de la Rotonde à Vaise,  
 « De la Croix-Rousse à Sainte-Foy,  
 « Partout gueulant la Marseyaise. »  
 « — Tu as couru, gueulé, j'en suis bien aise.  
 « Cet exercice est bon, salutaire, je crois,  
 « Et pour continuer, tu vas — ça me désole —  
 « Mais j'y suis obligé, ma foi,  
 « Tu vas danser la Carmagnole.  
 A tout ça que j'ai dit j'ajoutera plus rien ;  
 Les gones, attention ! lisez, relisez bien,  
 Et attendez pas la fringale  
 Pour en agraffer la morale.

GUIGNOL.

## NOUVELLES FEUILLES

La nouvelle loi sur la presse a déjà opéré des changements dans les journaux lyonnais : Le *Défenseur des droits de l'homme* a succombé sous le faix du cautionnement. Nous exprimons tous nos sympathiques regrets à notre confrère avec lequel nous avons entamé déjà plusieurs discussions non sur des questions d'opinion mais de faits. Pour dire toute notre pensée, nous devons avouer que nous portions dès le début un sérieux intérêt au *Défenseur des droits de l'homme* à cause de son caractère démocratique et populaire, et c'est avec une sérieuse peine que nous l'avions vu s'engager dans la voie fautive et déplorable, dans laquelle il s'était laissé entraîner et qui forcément devait le mener à sa ruine en même temps qu'il égarait complètement ses lecteurs.

D'ailleurs le caractère spécial de la presse populaire a ce défaut que nous combattions dans le *Défenseur des droits de l'homme* : ignorance profonde et absolue de l'histoire, ignorance non moins profonde et non moins radicale des principes métaphysiques. Comment dès lors est-il possible de traiter des questions politiques et sociales, alors qu'elles n'ont point d'autre enseignement certain que la métaphysique et l'histoire. Ce vide ne se trouve et n'existe pas seulement, il est vrai, chez les journaux populaires, il règne sur la majorité de la presse ; mais c'est surtout dans les publications s'adressant aux masses qu'il se manifeste par des résultats plus apparents et plus désastreux.

En remplacement du *Défenseur des droits de l'homme*, il a paru un numéro spécimen du journal le *Proletaire*. S'il parvient à se maintenir strictement dans les limites du programme qu'il s'est tracé, s'il s'applique en effet à assurer « avec la grandeur de la patrie, le bien-être moral et matériel des travailleurs, » nous lui souhaitons la plus sincère et la plus cordiale bienvenue en lui prédisant un heureux succès. Seulement la tâche est rude et la pente est glissante sur ce terrain que tant de causes et aussi tant d'intérêts et de volontés hérissent de difficultés et d'obstacles.

Dans un tout autre ordre d'idées, nous annonçons avec plaisir l'*Exposition universelle de Lyon*, bulletin-annexe officiel du *Bulletin de l'Exposition*, paraissant tous les dimanches. Cette revue est une nouvelle preuve du réveil définitif d'une entreprise qui intéresse si vivement notre ville. Le *Bulletin de l'Exposition* se publie en une feuille de huit pages à 20 centimes et renferme tous les renseignements qui intéressent notre future exposition.

En même temps que le *Défenseur des droits de l'homme* disparaît et que le premier numéro du *Proletaire* vient de se publier, la *France nouvelle*, petit journal quotidien à 5 centimes, a fait son apparition à Lyon, le 16 septembre. Ce journal, rédigé par des écrivains catholiques sous la direction de M. Adrien de Riancey, de l'*Union*, est entièrement voué aux intérêts religieux. Il est bien vrai qu'une réforme radicale, opérée sur le moral du peuple français, serait assurément la base la plus sûre, nous devons même dire la seule efficace, d'une régénération de l'esprit public, mais les rédacteurs de la *France nouvelle* croient-ils bien que les masses soient en état de saisir et d'accepter les principes qu'ils leur présentent ? Il en est des doctrines de la *France nouvelle* comme de certains médicaments donnés à des malades trop affaiblis : ils les tuent au lieu de les guérir. La *France nouvelle* est une entreprise louable qui obtiendra, dans une certaine limite, un succès mérité, mais qui, nous pouvons le dire d'avance, n'atteindra nullement le but généreux que ses auteurs se proposent.

Après avoir rendu à la *France nouvelle* l'hommage que nous lui devons, nous ne voulons pas laisser passer cette circonstance sans régler un compte personnel avec M. A. Azur, rédacteur-administrateur-gérant. *Guignol* a été assez

bon garçon pour ne pas prendre M. Azur à partie dès le jour où il l'a su placé à la tête du nouveau journal, mais maintenant que la situation de ce Monsieur est assurée, il croit n'avoir plus à le ménager, car il y a au fond du débat une question un peu au-dessus d'intérêts simplement personnels.

Il y a un an, à une époque où une entreprise, comme le *Concile illustré*, n'avait pas beaucoup de chances de succès, il parut, sous le titre de la *République illustrée*, un journal qui avait la faveur insigne de paraître même sans signature de gérant. Ce journal, vendu dans les mêmes bureaux que le *Concile illustré*, célébrait les vertus du Conseil municipal, le génie de Gambetta, le dévouement de Garibaldi et la chute du pouvoir temporel. A tout cela nous n'avons rien à dire : nous ne demandons compte à personne de ses opinions, nous admettons volontiers que M. Azur ou ses rédacteurs admirent Henri Rochefort et bafouent Emile Olivier, qu'il raille Madame Bonaparte et célèbre la République, qu'il qualifie Bazaine de traître et qu'il compare Gambetta à Cicéron, sauveur de Rome ; ce n'est pas plus étrange que de croire, comme il l'a fait, que la Forêt-Noire couvre les montagnes de l'Alsace où sont tombés les héros morts à Wissembourg et à Frieschewiller ; ce n'est pas plus ridicule que de rappeler « ces « terribles carrières de Jaumont, qui trois jours durant, » selon M. Azur, « retentirent de cris et de gémissements « humains. » Seulement, ce qu'il nous est bien permis de relever enfin, ce sont les aménités dont le journal de M. Azur nous a gratifié sans que nous y ayons même fourni le prétexte par une discussion. C'était le temps où nous signalions, comme un danger public, les bévues du dicateur et l'arbitraire de M. Challemel-Lacour. Sous prétexte de prendre la défense de ces deux héros incomparables, le journal complètement anonyme de M. Azur s'écriait, au 13 janvier, dans son 17<sup>e</sup> numéro :

« Eh bien ! cet homme (Gambetta) est aujourd'hui l'objet « des attaques les plus injustes et les plus grossières.  
 « Lui et son *fondé de pouvoirs* à Lyon, comme je ne sais « plus quel *grosques* et *triste* journal de sacrisme appelle « dédaigneusement M. Challemel-Lacour, ne sont bons « qu'à jeter aux gémonies, à envoyer à Cayenne.....  
 « *Caveant consules!* La réaction relève la tête !!  
 « Elle la relève mielleusement hypocritement, avec « des faux airs de patriotisme, voire de chauvinisme, à « faire pâmer de joie toute la bande de Loyola.  
 « Car, il ne faut pas s'y tromper, c'est de là que le « coup part. Le révérend père a revêtu hier la défroque « de Guignol et de Gnafon, etc. »

Trois ou quatre mois après cette virulente polémique à notre adresse, M. Azur fondait, lui, un journal de sacrisme, la *France catholique* et aujourd'hui il est à la tête de la *France nouvelle* qui se publie avec l'approbation de Nos Seigneurs les Evêques. *Guignol* n'en veut plus à son détracteur ; il est suffisamment vengé. Il ne voulait pas, lui non plus, la mort du pêcheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive ; il ne lui reste qu'à prendre part à la joie du ciel, qui se réjouit davantage de la conversion du pêcheur qui revient au bercail, que de la persévérance de 99 justes.

*Guignol* n'a pas de rancune, mais il tenait essentiellement à signaler cette particularité, qui peut servir à faire apprécier bon nombre de ceux qui l'ont systématiquement injurié.

LÉON.

## LE MOT ET LA CHOSE

Jacques Bonhomme, du *Défenseur des Droits de l'homme*, répond tardivement à nos observations et avec aussi peu de justesse et de précision que son collaborateur, M. Désiré Cohen. Ayant eu bien soin de ne pas reproduire notre article ni même un seul de nos arguments, il veut faire croire que nous lui avons fait susciter une querelle de mots. Ce n'est point exact : nous lui avons reproché et nous lui reprochons de s'être trompé non sur les termes, mais sur le fond même de la question.

Il importe peu à Jacques Bonhomme que Calon s'appela sénateur : nous sommes de son avis, mais ce qui aurait dû lui importer, c'était de savoir ce qu'était un sénateur sous l'ancienne Rome.

Nous le répétons encore une fois à Jacques Bonhomme, puisqu'il fait la sourde oreille : Un sénateur était un représentant non pas de la démocratie, mais du droit divin : c'était un roi régnant, comme Louis XIV, en vertu d'un droit héréditaire et non pas nommé par le peuple, ni par la nation. Est-ce là ce que le rédacteur des *Droits de l'homme* appelle une querelle de mots ?

Que Jacques Bonhomme le sache donc ! La République romaine était un gouvernement aristocratique, entre les mains de quelques familles puissantes. Le

*Défenseur des Droits de l'homme* l'aurait attaquée avec plus de violence et plus de justice encore que l'Assemblée de Versailles, qui du moins a le mérite d'être le résultat d'une élection populaire et l'expression du suffrage universel, tandis que le sénateur romain ne tirait son droit que du hasard de la naissance. Oui, encore une fois, le *Défenseur des Droits de l'homme* aurait attaqué le Sénat romain; il aurait, avec les tribuns du peuple et avec les Gracques combattu contre l'aristocratie, et par contre Caton, le vertueux, austère et vigoureux républicain, aurait, sans hésitation, fait assommer dans le champ de Mars Jacques Bonhomme et Désiré Cohen, et plus tard, si le journal de M. Villars avait existé, Caton d'Utique en aurait fait étrangler toute la rédaction avec Catilina et ses complices, car nous considérons le *Défenseur des Droits de l'homme* comme sincèrement dévoué à la cause démocratique.

Mais après tout, si nous nous trompons à ce sujet, et puisque ce journal a malheureusement succombé, nous accueillerons volontiers les rectifications de Jacques Bonhomme; tout au moins il ne répétera pas que nous avons soulevé une question de mots, car il s'agit exclusivement de faits et de principes.

ALÉTHÉS.

## BIBLIOGRAPHIE

Nous revenons aujourd'hui sur l'*Historique de la 2<sup>e</sup> Légion du Rhône* que nous avons mentionné dans notre avant-dernier numéro. Cet opuscule présente à plusieurs points de vue un haut intérêt. L'organisation de nos légions mobilisées peut fournir l'objet de précieuses études sous le rapport militaire, et la 2<sup>e</sup> légion particulièrement des ressources que l'on peut tirer de troupes improvisées de cette façon et de l'influence de l'élément moral sur leur action.

M. le colonel Ferrer a réuni en une centaine de pages tous les documents qui se rattachent à la légion qu'il a commandée. Rien n'y manque : ni les dates, ni les chiffres, ni les variations successives de l'effectif, ni les ordres, ni les proclamations, ni les dépêches; c'est un guide sûr, un véritable *historique*, qui sans emphase et sans aucune recherche littéraire, énumère les faits dans toute leur héroïque simplicité et avec une précision, une exactitude toute militaire.

L'histoire de la 2<sup>e</sup> légion du Rhône se divise en trois parties : l'une, depuis son organisation jusqu'après le combat de Châteauneuf; l'autre, depuis la démission du colonel Ferrer jusqu'à la déroute de l'armée de l'Est; la troisième enfin, comprend la tentative de réorganisation au mois de février.

Formée d'après un arrêté pris, le 10 octobre 1870, par le Préfet du Rhône, la 2<sup>e</sup> légion entra en campagne le 26 novembre, présentant un effectif de 76 officiers et 3048 sous-officiers et soldats. Quatre jours après elle s'empara de Nuits, et le 2 décembre livrait le combat de Vandenesse. Dans ces différents engagements, ces soldats improvisés eurent une excellente attitude; ils se portèrent au feu avec entrain et s'y maintinrent avec solidité.

Ce furent là ses seuls succès : son colonel, à la suite de méintelligence avec le général Cromer et peut-être aussi à cause de la lettre par laquelle il avait réclamé contre un télégramme ridiculement exagéré du préfet de Saône-et-Loire, fut rappelé à Lyon et dut donner sa démission. Quinze jours après le combat de Vandenesse et de Châteauneuf, à la suite de marches et de contre-marches fatigantes, par lesquelles la 2<sup>e</sup> légion avait vu son effectif se diminuer de deux cents hommes, eut lieu le combat de Nuits. La 1<sup>re</sup> légion ayant été surprise en avant de cette ville, la 2<sup>e</sup> se porta à son secours, mais rien ne put rétablir le combat; manquant d'ordre et d'une bonne direction, la légion eut à subir des pertes considérables, et lorsque le lendemain elle arriva à Chagny, il lui manquait 42 officiers et 685 légionnaires. Dès ce moment se manifesta contre la 2<sup>e</sup> légion, de la part des commandants militaires, un mauvais vouloir inexplicable et qui ne dut pas peu contribuer à l'insuccès de la malheureuse campagne qui suivit : c'était la fameuse expédition de Belfort, qui ne fut en réalité qu'une longue désorganisation. La 2<sup>e</sup> légion commandée par un ancien officier, qui n'avait jamais fait campagne, prit une part secondaire aux engagements qui furent livrés, mais subit des pertes énormes par suite du froid, de la fatigue et du manque de vivres. Ce fut du reste le sort de toute l'armée et, le 19, lorsque la retraite commença, elle présenta un désordre et une confusion inexplicables : c'était plutôt une débandade qu'une retraite. Les légionnaires, complètement démoralisés, prenaient hardiment le chemin de fer et se dirigeaient, qui sur Besançon, qui sur Lyon, et échappaient ainsi à l'internement en Suisse, qui fut le dernier acte de cette tragédie plus pitoyable encore que sanglante.

L'expérience avait montré l'importance du commandement sur la légion. Aussi, lorsque, au mois de Février, la réorganisation de la 2<sup>e</sup> légion fut ordonnée, le préfet du Rhône lui rendit son ancien colonel, mais elle n'était plus que l'ombre d'elle-même : cette troupe, qui, à son origine, comptait plus de 3,000 hommes, était réduite à 35 officiers et à 217 légionnaires. Les événements que l'on connaît rendirent inutile ce dernier effort et la légion fut licenciée le 2 mars.

Tel est sommairement l'histoire de la 2<sup>e</sup> légion qui, dans une période de moins de cinq mois, a montré ce que l'on pouvait attendre de troupes purement civiles.

Les mobilisés du Rhône, de la première brigade, sont certainement ceux de toute la France qui ont donné les meilleurs résultats. Recrutés dans une classe d'hommes d'un âge plus

mûr que les mobiles, ils ont pu rendre des services plus prompts et plus immédiats que ces derniers qui, grâce à la faiblesse physique et à l'inconsistance de leur âge, ne pouvaient être utilisés qu'à la suite d'une longue pratique et sous le joug d'une discipline sévère. Les mobiles de toute la France, à l'exception de ceux de quelques provinces, ont donné des preuves d'insuffisance militaire que les insuccès de cette malheureuse guerre n'étaient nullement capables de faire disparaître. Les deux premiers bans des mobilisés étaient les seules troupes sur lesquelles on pût sérieusement compter, car les trois derniers étaient pris dans des hommes d'un âge trop avancé et hors d'état de prendre part à une campagne.

Cette expérience prouve incontestablement que c'est un faux calcul de faire entrer dans l'armée active des hommes au-delà de trente ans et que, quant aux jeunes, ils doivent être absolument astreints à un service militaire complet et non pas à ce régime mixte de la mobile qui était une des grandes erreurs de l'organisation militaire rêvée par le maréchal Niel.

Quant à la 2<sup>e</sup> légion, elle montre, comme nous l'avons déjà dit, quelle immense portée a l'influence morale d'un chef sur les troupes civiles. Le sort si différent de cette légion sous le commandement de M. Ferrer et sous celui du colonel Chabert, en est une preuve frappante. Entreprenre de l'établir plus complètement, ce serait donner du colonel Ferrer un portrait qui, aux yeux de certains de nos lecteurs, paraîtrait trop élogieux. En effet, tant s'en faut qu'à propos de nos observations sur Faidherbe et Denfert, quelques-uns nous accusent de ne critiquer que les républicains, d'autres, au contraire, pour avoir dit la vérité sur Cluseret et Dombrowski et pour avoir exprimé toute notre pensée sur le colonel Ferrer, nous reprocheraient de faire l'éloge des communards.

Heureusement que pour l'apprécier nous avons le sentiment exprimé par un journal de Paris, dont on ne soupçonnera certainement pas la partialité. La *Gazette de France* ne s'est pas inquiétée des opinions de M. Ferrer pour apprécier son mérite. Elle loue hautement son intelligence et son intrépidité. M. Bourgeois, dans l'un de ses articles militaires faits avec une si complète connaissance des faits et une si sérieuse rectitude de vues et d'appréciations, n'hésite pas à dire que le colonel Ferrer fut le seul officier qui eut montré un coup d'œil vraiment militaire, qu'il unissait la fermeté à une extrême courtoisie, déployait une bravoure incomparable, montrait la plus grande sollicitude pour l'intérêt du soldat et qu'enfin son éloignement fut une véritable perte pour l'armée. Nous n'ajoutons rien à ces éloges; la feuille légitimiste, avec cette loyauté que l'on a toujours été forcé de reconnaître à la *Gazette de France*, a consacré ces lignes flatteuses à un officier républicain sans hésitation ou plutôt sans aucun souci des divergences d'opinions. A cet égard, nous croyons que cette façon d'agir est la seule qui soit commandée à un publiciste consciencieux et nous nous efforçons de nous maintenir dans cette voie. Du reste, si nous devons dire notre sentiment au sujet du colonel Ferrer, nous croyons, d'après ce que nous avons vu de lui, de ses actes et de ses paroles, qu'il est, comme plusieurs de ses coreligionnaires politiques, un implacable ennemi de tout mensonge et de toute injustice; c'est la haine du mal qui a dû le rendre républicain. Il a cru voir dans cette forme de gouvernement le remède à tous ces vices sociaux. Il n'y a donc au fond, entre tous les esprits honnêtes et convaincus, qu'un dissentiment sur la forme, dissention facile à écarter, ce semble, puisqu'on est d'accord sur le but à obtenir. Mais nous nous écartons tant soit peu de notre sujet, revenons-y en souhaitant que l'on publie sur les autres légions du Rhône d'autres travaux aussi exacts, aussi complets et aussi consciencieux que l'*Historique de la 2<sup>e</sup> Légion*, qui restera non-seulement une page des annales de notre ville, mais aussi un document important pour l'histoire de la guerre 1870-1871.

DU VERDIER.

## MITRAILLEUSES

La *Décentralisation*, dans son numéro du 18 courant, s'étonnait que la municipalité de Lyon eut pris des décisions au sujet des logements de l'Hôtel-de-Ville.

Est-ce que la *Décentralisation* oublie, non pas ses principes, mais son titre ?

Un fleur littéraire éclore au souffle du désarmement de la garde nationale :

« Le capitaine de la 4<sup>e</sup> compagnie de la 7<sup>e</sup> batterie espère que chaque citoyen se conformera aux lois qui ont paru dans les journaux et pour lui éviter l'ennui de signaler les récalcitrants, mais la bonne et amicale confiance qu'il a eue jusqu'à ce jour de sa compagnie lui fait espérer qu'ils seront présents à l'appel aux jours indiqués. »

La garde nationale emporte avec elle le secret de cette orthographe fantaisiste, qui émaillait les rapports de son état-major. Quelque bibliophile aura-t-il l'heureuse pensée de conserver à la postérité le re-

cueil de cette littérature citoyenne ? Dans le cas où une déplorable négligence en priverait l'avenir, nous reproduisons une note relevée sur la feuille d'un poste visité par un officier d'état-major de la garde nationale et ainsi conçue; nous n'indiquons ni la date ni le lieu, les intéressés s'y reconnaîtront assez facilement.

« Ronde de jour. Poste en mauvaise état. A 10 heure 40 minute le factionnaire na pas prevenu et il etté ta sic.

\*\*\*

Puisqu'il est question d'orthographe, nous prenons la liberté de dire à M. Millaud, représentant du peuple à l'Assemblée nationale, qu'il n'est pas permis en français de dire *Mon cher Monsieur*, même quand on écrit au rédacteur en chef du *Progrès*. Cette faute de français nous a quelque peu étonné de la part de M. Millaud, qui, en sa qualité d'avocat, doit être lettré, mais il a sans doute subi l'influence grammaticale de sa gouvernante, qui, incontestablement, à propos de son illustre maître, doit dire *Mon Monsieur*.

\*\*\*

Nous arrivons trop tard pour narrer même avec des rectifications l'incident fâcheux dont un de nos confrères a été, samedi dernier, la victime. Tout s'est heureusement terminé, sans qu'il aie eu à souffrir des violences de la foule, autant qu'on aurait pu le craindre. Mais il est une particularité de cet épisode qui restera longtemps comme un souvenir importun dans la mémoire du rédacteur de la *Comédie politique* : Sur le point de retomber entre les mains de la foule ameutée et plus furieuse que jamais, il a été entouré par les agents de la police municipale qui ont pu l'emmener sans encombre. Arrêté par eux, ce ne serait rien; ce pourrait même être une gloire, mais protégé, sauvé par les gardes urbains ! M. Ponet ne s'en consolera jamais !

LÉGION.

## Correspondance.

M. B. — Vous voulez sans doute parler de l'invention de Varron et du procédé qu'il avait trouvé pour reproduire les portraits et en illustrer des livres. On a écrit longuement pour savoir ce dont il s'agissait, les uns croyant que ce n'était rien autre que la gravure en bois ou en taille-douce, les autres soutenant que c'était simplement la vieille méthode du pochoir que l'on emploie encore pour les écriteaux et pour le coloriage des images populaires.

Une *Lectrice assidue, au Côteau*. — Nous sommes tout à fait à votre disposition pour cette entreprise, mais veuillez nous fournir les éléments ou tout au moins nous indiquer la source où nous pourrions les puiser.

J. A. — Nous le ferions volontiers, mais la place ? Nous avons quantité d'articles que nous sommes obligés de renoncer à publier faute d'espace.

M. X., à Mâcon. — *L'Alliance républicaine* a emprunté cette note au *Défenseur des Droits de l'homme* de Lyon, qui en a passablement défiguré le latin. Quant au document lui-même, tout le monde le connaît, car le glossaire de Ducange est le dictionnaire classique et indispensable de tout érudit. L'anecdote en elle-même n'a aucune portée : elle rentre dans le cadre de ces faits de détail qu'il faut toujours examiner au point de vue de cet axiome logique : qu'il ne faut pas conclure du particulier au général. Tous les faits allégués choquent et déroutent complètement les personnes qui, c'est le plus grand nombre, ne sont pas familiarisées avec le passé. On bouleverserait complètement les idées des lecteurs, si on mettait sous leurs yeux tous les détails étranges des mœurs et des coutumes de l'antiquité ou du Moyen-Age. On est contraint de les travestir à la moderne, sous peine de n'être pas plus compris que si l'on parlait chinois. Il faut avoir vécu dans l'intimité d'une civilisation pour la comprendre. Quant au fait en question qui demanderait un volume, soyez bien convaincu qu'il n'y a pas un seul érudit, à quelque opinion qu'il appartienne, nous disons pas un seul, qui admette que ce droit ait existé, ait été reconnu et consacré pendant le Moyen-Age chrétien.

*Gnafron dit Singe*. — Donnez-nous la clef de l'apologue. Nous ne pouvons comprendre sans cela.

Le Gérant, VIBERT.

LA GARDE NATIONALE DE LYON

APRÈS 1789

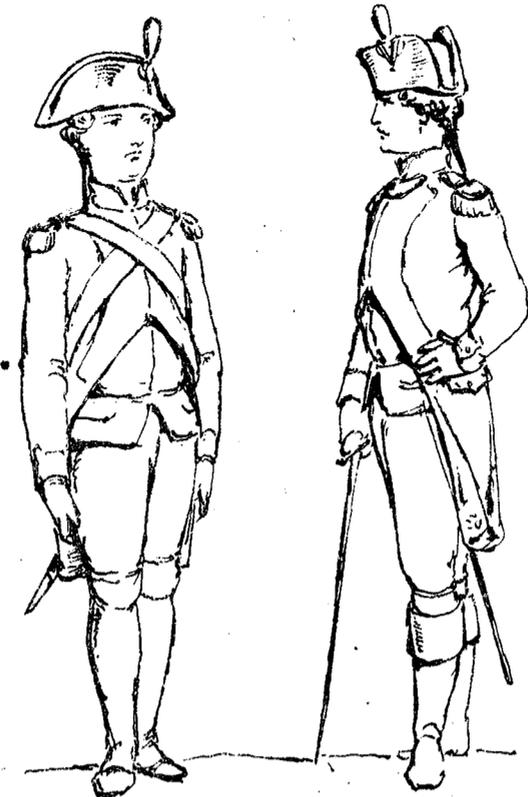
Nous avons résumé dans notre 49<sup>e</sup> numéro l'histoire de la milice citoyenne de Lyon avant 1789 : la garde nationale de Lyon vient d'être dissoute, c'est pour nous l'occasion d'en retracer sommairement les annales.

La garde nationale, comme toutes les institutions prétendues révolutionnaires, n'était qu'un remaniement plus ou moins heureux de ce qui existait auparavant. Elle fut créée en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 13 juillet 1789. A Lyon notamment, il n'y eut absolument de changé que le nom : les vingt-huit pennonnages furent changés en vingt-huit bataillons à quatre compagnies. Les commandants de ces bataillons au lieu de s'appeler capitaine-pennon, capitaine-lieutenant, capitaine-enseigne, prirent le titre de major, aide-major et portedrapeau; chaque bataillon avait en outre un aumônier et un chirurgien. Et de même que sous l'ancien régime, cette milice urbaine était formée par un choix de citoyens; elle ne se composait que de ce que l'Assemblée nationale avait appelé citoyens actifs, c'est-à-dire de ceux qui payaient une contribution directe équivalant au moins à trois journées de travail. Deux décrets de l'Assemblée nationale exemptèrent spécialement les sexagénaires et les prêtres. L'uniforme de toutes les gardes nationales de France fut réglé un an plus tard par un décret de l'Assemblée, du 19 juillet 1790. Il était ainsi déterminé : habit bleu de roi doublé de blanc, collet blanc à passe-poil écarlate, parments, revers et retroussis écarlates à passe-poil blanc, épaulettes jaunes ou or, manches vertes ou or, poches à trois pointes, veste et culotte blanches.

La garde nationale de Lyon se distingua d'abord par la forme des boutons qui portaient le blason de la ville, embrassé par un lion, entouré de trophées de drapeaux dont les hampos se terminaient en fleurs de lis; autour se lisait la légende : *garde nationale de Lyon*, et au-dessous : 1789. Mais par la suite il fut remplacé par ceux que prescrivit l'Assemblée nationale et qui, à la place des armes de la ville, portèrent cette devise : *la nation, la loi, le roi*. Quelques drapeaux furent aussi changés : beaucoup furent écartelés de rouge et de bleu, aux couleurs parisiennes, avec la croix blanche traditionnelle. Les drapeaux blancs, qui existaient d'abord, furent conservés; il en fut de même des armes de France et des fleurs de lis, qui, comme nous l'avons vu, étaient placées au sommet de la hampe du drapeau.

La proclamation de la République apporta un changement dans le personnel de l'état-major. On choisit pour commandant-général un nommé Julliard, ancien militaire, fabricant à la Grand-Côte, et on réunit à la garde nationale de Lyon un 29<sup>e</sup> bataillon formé par la milice du faubourg de la Guillotière. Un an plus tard, la ville de Lyon eut à subir un siège qui dirigea contre elle la Convention nationale. Un officier de l'armée royale, le comte de Précy, fut choisi par les Lyonnais pour les commander. Il restreignit la garde nationale à vingt bataillons de 240 hommes divisés en quatre compagnies de 60 hommes chacune dont une de grenadiers, une de chasseurs et deux de fusiliers; ce qui formait un total de 4,800 hommes d'infanterie. En y ajoutant l'artillerie et un escadron de chasseurs, le total de l'armée lyonnaise s'éleva à 5,600 combattants. C'est avec ces faibles forces que la ville de Lyon résista et au bombardement et aux attaques d'une armée qui s'élevait à la fin jusqu'à 60,000 hommes et qui, malgré la famine, ne parvint pas à faire capituler la garnison dont les derniers défenseurs se firent presque tous tuer dans une sortie désespérée.

La Convention qui avait décrété la destruction complète de Lyon et qui en supprima même le nom, fit disparaître naturellement la garde nationale. Le Consulat ni l'Empire ne songèrent pas à la rétablir; ce ne fut qu'au mois de janvier 1814, à l'approche de l'armée autrichienne que l'initiative du pouvoir municipal en entreprit la réorganisation pour maintenir à



1789-1793

l'intérieur la tranquillité publique. Le maire forma 24 compagnies, ayant chacune trois officiers, et un état-major général. Les capitaines étaient en même temps capitaines de quartier. Leur rôle, pendant cette époque difficile, fut admirable d'abnégation, d'activité et de dévouement. Ils eurent la tâche difficile de déterminer dans leurs quartiers le logement des soldats étrangers; ils parcoururent une à une, toutes les maisons pour constater les indigents qui devaient être exemptés de cette lourde charge et pour leur distribuer les secours dont ils pouvaient avoir besoin. L'état-major pourvu aux premières distributions de vivres à l'armée d'occupation et remboursa aux boulangers tout ce que les soldats autrichiens avaient réquisitionné dans le premier moment. Aucune somme n'était allouée aux officiers de la garde nationale, ni de l'état-major, chacun s'étant chargé de ses frais d'équipement et d'entretien; ils allèrent même jusqu'à effectuer de leurs propres deniers le recrutement et la haute paye du bataillon lyonnais. La garde nationale de 1814, non-seulement ne chargea pas les finances de la ville, mais alléga au contraire les charges de la cité, en même temps qu'elle débarrassait les autorités d'une foule de soins et d'obligations qui auraient nécessité un personnel considérable et très-couteux.

Le gouvernement de la Restauration s'empessa de consolider l'organisation de cette milice et de lui donner une forme stable et régulière. Les 24 compagnies provisoires furent classées en six bataillons de 4 compagnies de 150 hommes chacune. Les officiers d'état-major de chaque bataillon prirent la qualité de chef de bataillon, adjudant-major-lieutenant et adjudant-sous-officier qui correspondaient aux anciennes qualifications de majors, capitaines-pennons, etc., que nous avons mentionnées plus haut. Le commandant en chef de toute la garde nationale prit pour la première fois le titre de général en chef de la garde nationale; ce fut l'ancien défenseur de Lyon, le comte de Précy, auquel fut accordé le grade de lieutenant-général. Les bataillons étaient distingués par des désignations topographiques comme bataillon du Centre, du Rhône, de l'Ouest, etc.; leurs guidons étaient de différentes couleurs : le 1<sup>er</sup>, rouge; le 2<sup>e</sup>, bleu; le 3<sup>e</sup>, blanc; le 4<sup>e</sup>, orange; le 5<sup>e</sup>, violet et le 6<sup>e</sup>, vert. A ces 3,600 hommes d'infanterie, fut adjointe une compagnie d'artillerie, formée de 80 hommes de bonne volonté ayant tous servi dans cette arme. C'étaient presque tous, par conséquent d'anciens soldats de la République et de l'Empire et, chose surprenante, cette compagnie se signala par un zèle remarquable pour la nouvelle famille royale, zèle dont on trouve des traces jusque dans des chansons populaires de l'époque.

L'uniforme se composait d'un habit bleu à plastron blanc, collet, parements et retroussis écarlates avec fleurs de lis, boutons jaunes fleurdelisés, pantalon bleu et guêtres noires en hiver, pantalon et guêtres nankin en été; les officiers en hiver portaient la botte par dessus le pantalon. La coiffure se composait d'un grand chapeau bicorne, surmonté d'un pompon en petite tenue et en grande tenue d'un énorme plumet aux couleurs distinctives de la compagnie, de même que les épaulettes. Les gardes étaient armés de carabines de gendarmerie.

La nouvelle garde nationale, très-zélée dans les premières années de la Restauration surtout à propos de l'insurrection de Grenoble et des conspirations de 1817, tomba peu à peu en désuétude; elle disparut vers 1826, mais sans avoir été supprimée. Un grand nombre d'armes devaient être demeurées entre les mains des citoyens, car, lorsqu'arriva la nouvelle de l'insurrection de 1830 à Paris, bon nombre de fabricants lyonnais, qui pour la majorité étaient favorables au mouvement, envahirent les abords de l'Hôtel-de-Ville avec leurs ouvriers qu'ils avaient entraînés en leur distribuant des armes. On racontait qu'ils avaient même coupé sur les métiers les pièces de soie en exécution pour forcer les tisseurs à abandonner leurs travaux. Cette foule armée forma le noyau d'une nouvelle garde nationale, mais, par un juste retour, il se trouva que dix-huit mois plus tard, au mois de novembre 1831, les

ouvriers ameutés à propos de la question des salaires, tournèrent les armes contre ceux-là mêmes qui les leur avaient mises entre les mains. La garde nationale se divisa alors en deux partis : les uns, faisant cause commune avec l'émeute; les autres, combattant avec l'armée. On reconnaissait ces derniers à ce qu'ils portaient l'uniforme, si bien que sortir vêtu en garde nationale suffisait pour être désigné aux fureurs de la population. On sait quel fut le résultat de cette lutte : la garnison et la garde nationale restées fidèles durent céder devant l'insurrection et évacuer la ville. Quelque temps après, une armée considérable rentra à Lyon même allumée. La garde nationale fut licenciée et les habitants désarmés.

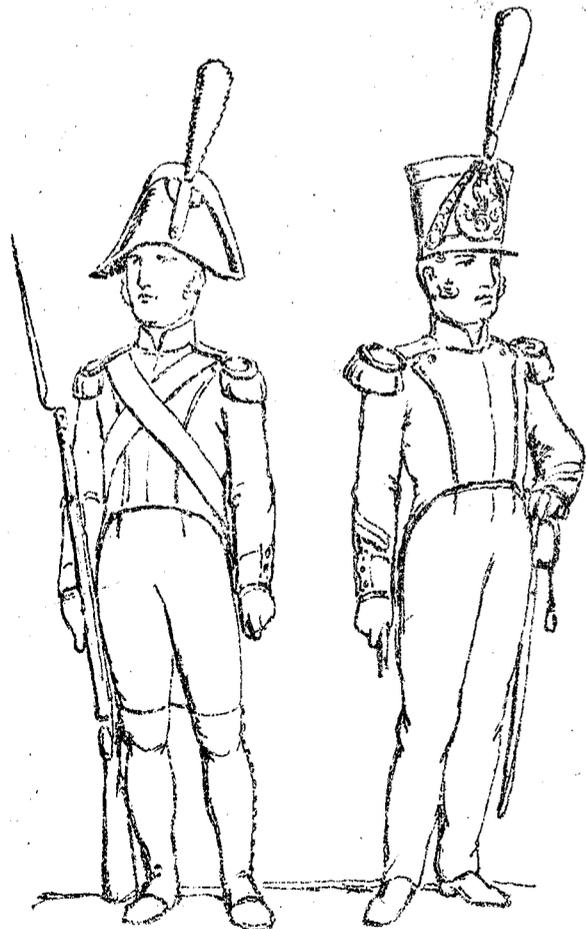
L'uniforme de cette milice éphémère se composait d'un habit bleu à plastron bleu en petite tenue et blanc en grande tenue, pantalon bleu et blanc en été, shako du modèle de l'infanterie avec jugulaire à écailles de cuivre, orné sur le devant d'une plaque de cuivre représentant le coq gaulois perché sur un bouclier ayant la forme de la *pelta* antique. Les compagnies de grenadiers portaient les épaulettes rouges, en petite tenue un pompon rouge, et en grande tenue un grand plumet de crin de la même couleur. La buffleterie et l'armement étaient semblables à ceux de la ligne.

La révolution de 1848 vit renaître la garde nationale; elle n'eut pas une plus longue durée et fut supprimée à la suite de l'insurrection de 1849. Elle avait pour uniforme la tunique boutonnée droit sur la poitrine à un seul rang de boutons blancs; le pantalon était également bleu, le shako noir avec bande et passe-poil rouges, double pompon et épaulettes de la couleur de la compagnie; les insignes des grades ou épaulettes étaient en argent.

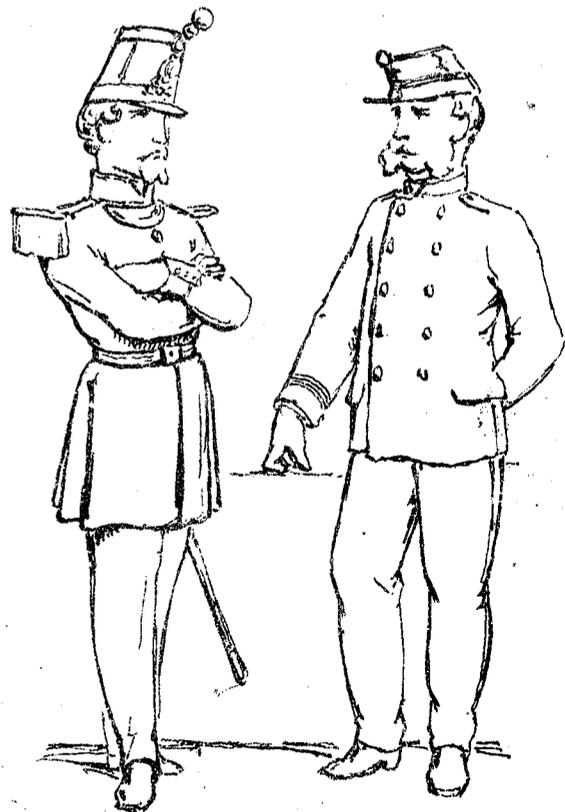
Enfin, conformément à l'usage, les désastres de 1870, ont, comme ceux qui les ont précédés, amené le retour de la garde nationale et, de même que ses aînées, elle a fini aussi promptement et pour les mêmes causes; et, détail curieux, il s'est trouvé cette fois que l'ennemi le plus acharné de la garde nationale, le promoteur le plus ardent de la suppression de cette institution, dite mal à propos républicaine, a été justement un républicain, le général Chanzy, que le parti avancé avait lui-même envoyé à la Chambre.

La garde nationale de 1870 n'est pas absolument née, cependant, de la République; sa reconstitution avait été commencée dès la nouvelle de nos premiers désastres et son uniforme, sérieusement et longuement débattu, fut arrêté à l'Hôtel-de-Ville dans une assemblée de citoyens réunis en présence du préfet, M. Sencier. Nous croyons devoir l'indiquer, car bientôt il ne restera plus qu'à l'état de souvenir. Il se composait d'une vareuse à double rang de boutons blancs, munie de poches latérales à recouvrements; le pantalon de même couleur avait un passe-poil rouge, le képi également bleu ne se distinguait par les passe-poil rouges. Bon nombre de gardes y avaient adapté, en guise de pompon, une petite boule de métal blanc portant le numéro de la compagnie; celui du bataillon était de drap rouge découpé sur le turban des képis.

Telle est l'histoire de la garde nationale de Lyon, qui est à peu près celle de toutes les gardes nationales de France. Le simple énoncé chronologique de l'existence des milices bourgeoises depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, est à lui seul un enseignement que l'on ferait bien de méditer. Ainsi, à Lyon, sous l'ancienne monarchie, les pennonnages, depuis leur fondation en 1272, jusqu'à leur suppression en 1789, ont eu une durée non interrompue de 517 ans. La garde nationale établie par la révolution de 1789 est violemment supprimée quatre ans et deux mois après. Rétablie sous la Restauration, elle dure douze ans et tombe d'elle-même; reconstituée en 1830, elle est renversée au bout de seize mois par le gouvernement même qu'elle avait appuyé; ressuscitée par la République de 48, elle est supprimée l'année suivante; enfin, armée par la République du 4 septembre, elle vient d'être dissoute sur la motion, comme nous l'avons dit, d'un général républicain. *Et nunc crudimini.* Il ne nous est plus permis d'en dire davantage....



1814-1830 1830-1831



1848-1849 1870-1871